



Bachelor of Science in International Hospitality Management

Rentrées de Septembre 2024 & Février 2025

Les tarifs sont indiqués en francs suisses (CHF) et comprennent la TVA.

Tarifs pour les étudiants internationaux

Détail des coûts	Année prép.	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
Frais d'enseignement	23'940	38'505	23'415	33'180	119'040
Infrastructures & services	11'005	15'185	8'380	11'810	46'380
Total dépenses académiques	34'945	53'690	31'795	44'990	165'420
Carte prépayée restauration et boissons	3'535	4'045	2'025	2'025	11'630
Total dépenses obligatoires	38'480	57'735	33'820	47'015	177'050

Tarifs pour les étudiants suisses et éligibles HES-SO (statut A-HES)

Détail des coûts	Année prép.	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
Frais d'enseignement	23'940	1'000	1'000	1'000	26'940
Infrastructures & services	11'005	15'185	8'380	11'810	46'380
Total dépenses académiques	34'945	16'185	9'380	12'810	73'320
Carte prépayée restauration et boissons	3'535	4'045	2'025	2'025	11'630
Total dépenses obligatoires	38'480	20'230	11'405	14'835	84'950

Autres dépenses non comprises dans le détail ci-dessus (voir informations page 2)

Logement (plusieurs options, coût minimum)	5'850	8'474	4'237	8'474	27'035
Assurance maladie (exemption possible)	1'848	1'848	1'848	1'848	7'392
Dépôt de garantie (remboursé en fin d'études)	5'000				5'000
Semestre de mobilité (quand applicable)			7'500		7'500

L'accord financier entre l'EHL et la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) prévoit une participation de la HES-SO aux frais d'enseignement des étudiants éligibles. Conformément à cet accord, le montant des frais d'enseignement des étudiants concernés est réduit à CHF 1'000 par année académique, le complément étant pris en charge par la HES-SO. Cette mesure est effective à compter de la première année du Programme Bachelor of science HES-SO en hôtellerie et professions de l'accueil. Elle ne s'applique pas à l'année préparatoire qui n'est pas concernée par cet accord.

Sont normalement éligibles pour une subvention :

En complément des étudiants de nationalité suisse dont les parents vivent en Suisse, sont normalement éligibles ceux qui, au moment de l'immatriculation, remplissent une des conditions suivantes selon l'accord intercantonal A-HES (voir description ci-dessous) :

- les étudiantes et étudiants de nationalité suisse vivant à l'étranger ou dont les parents résident à l'étranger
- les réfugiées ou réfugiés et les apatrides qui ont atteint l'âge de la majorité et dont le canton d'assignation se trouve en Suisse
- les étudiantes et étudiants étrangers qui ont atteint l'âge de la majorité et dont le domicile civil se trouve en Suisse (hors permis B formation)
- les étudiantes et étudiants étrangers majeurs ayant vécu en permanence pendant deux ans au moins en Suisse dans le même canton et où ils ont exercé - sans être simultanément en formation - une activité lucrative à plein temps qui leur a permis d'être financièrement indépendants
- les étudiantes et étudiants étrangers dont le domicile civil des parents ou des tuteurs légaux se trouve en Suisse
- les étudiantes et étudiants étrangers dont au moins un des parents est travailleur frontalier genevois et au bénéfice d'un permis G

Le questionnaire déterminant l'octroi du statut A-HES est envoyé à l'étudiant un mois avant la rentrée académique BOSCO.

La HES-SO est l'intermédiaire administratif dans la procédure, mais c'est finalement le canton concerné qui détermine s'il prend en charge ou non la partie mentionnée des frais d'enseignement, selon les conditions fixées dans l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (A-HES). Le statut défini au début des études reste inchangé pendant toute la durée des études à l'EHL. Si l'étudiant abandonne ses études ou échoue avant le 15 octobre ou le 15 avril selon le semestre en cours, il/elle perdra le soutien financier, c'est à dire la participation de la HES-SO aux frais d'enseignement est annulée. Dans ce cas, le montant des frais d'enseignement selon le tarif applicable aux étudiants internationaux sera applicable et facturé.

Détail des coûts

COMPOSITION DES FRAIS OBLIGATOIRES

Les frais obligatoires sont composés des frais d'enseignement, d'un forfait infrastructures & services, ainsi que d'un prépaiement restaurants et bars (indépendamment du fait que l'étudiant habite ou non sur le campus). Les frais obligatoires qui s'appliquent sont toujours ceux de la rentrée concernée.

FRAIS D'ENSEIGNEMENT

Ils comprennent les cours académiques, les examens finaux et les conférences, y compris des excursions et des ateliers dans différents endroits, l'aide aux stages et l'accès aux partenaires de l'industrie pour les projets de consulting (SBP), thèses et stages et des cours de langues.

INFRASTRUCTURES ET SERVICES

Le forfait infrastructures et services couvre en premier lieu et en priorité :

- Les coûts d'organisation, de gestion, de coordination et de logistique sur l'entier du campus
- Les frais de fonctionnement des départements marketing, communication, admission et alumni
- Les frais des fonctions administratives comme les ressources humaines, la finance, les achats et l'IT
- Les amortissements

Sont couverts de plus les coûts d'un éventail complet de services individuels dont les étudiants ont libres accès comme :

Accès aux salles et équipement de sport ainsi que les cours, au service Academic Advisory (soutien académique et social et coaching), services de santé et de bien-être (soutien psychologique, centre de sport et services médicaux et sociaux), service carrières et stages, planification et suivi des stages et carrières, foires aux carrières, accès au centre numérique et aux services d'imprimerie professionnelle, assurances en Suisse (si risque non couvert) : accident, responsabilité civile, vol ainsi qu'une assurance ordinateur et équipement qui couvre le vol et les dégâts, selon les termes et conditions applicables, activités extracurriculaires, uniformes professionnels pour les ateliers pratiques (en AP uniquement), équipement pour les ateliers pratiques et les cours théoriques, membre à vie du réseau des anciens étudiants (en BOSC uniquement).

CARTE PRÉPAYÉE RESTAURATION & BOISSONS

Au début de chaque année académique, les cartes d'étudiants sont chargées avec un montant minimum obligatoire pour couvrir les repas pris sur le campus ainsi que les boissons. Le montant prépayé doit être utilisé avant la fin de chaque année académique et n'est pas remboursable. Jusqu'à concurrence de CHF 250.-, le solde sera reporté à l'année académique suivante. L'excédent sera reversé à la Fondation des bourses et prêts d'honneur EHL dans le cadre de la responsabilité sociale de l'institution envers l'éducation des étudiants en difficulté financière. Les étudiants peuvent recharger leur carte à tout moment. Le solde de la somme rechargée peut être remboursé à la fin des études si non consommé.

SEMESTRE DE MOBILITÉ (SEMESTRE 3)

En deuxième année, les étudiants ont la possibilité de faire un semestre d'échange sur notre campus à Singapour. Des frais supplémentaires de 7 500 CHF sont requis pour couvrir les services additionnels de ce semestre. Ces frais s'appliquent aux étudiants internationaux, aux citoyens suisses et aux étudiants éligibles à la HES-SO.

Termes & Conditions de paiement

AVANCE SUR FRAIS D'ÉTUDES

Après confirmation de son admission à l'EHL, l'étudiant doit verser une avance sur les frais d'études de CHF 6'000 sous 15 jours pour garantir sa place dans le programme. Cette somme n'est en aucun cas remboursable. Elle sera déduite du montant total dû.

Note importante : En plus de l'avance de CHF 6'000, les autorités suisses exigent des étudiants ressortissants d'un état hors UE/AELE de verser la somme de CHF 18'000 avant de soumettre leur demande de visa. Cette somme sera également déduite du montant total dû.

FACTURATION

Le montant total des frais obligatoires est facturé avant le début de chaque année académique à venir. Le règlement s'effectue à 30 jours. L'EHL se réserve le droit de facturer, à l'expiration du délai de paiement de 30 jours, des frais de rappel et des intérêts moratoires sur les paiements en retard. En outre, les mesures suivantes peuvent être prises : bloquer la carte étudiant, interdire à l'étudiant de se présenter aux examens, interdire la rentrée ou finalement exmatriculer l'étudiant pour défaut de paiement.

En cas de désistement moins de 10 jours ouvrables avant le début de l'année académique ou si un étudiant ne se présente pas au début du semestre ou ne termine pas son année académique, l'intégralité des frais obligatoires pour toute l'année académique sera due et facturée à l'étudiant au titre de clause pénale (conformément aux art. 160 & ss du Code des obligations). Cette clause s'applique indépendamment de toute faute imputable, notamment en cas de maladie, d'accident, de désistement, d'échec scolaire définitif, de suspension disciplinaire ou d'expulsion ou pour toute autre raison.

Si un étudiant redouble ou suspend son année académique ou un semestre, il paie le tarif de la volée qu'il intègre. Une facture est établie pour le semestre ou l'année à rejoindre ou à redoubler, avec le tarif de la nouvelle volée qu'il rejoint.

DEPÔT DE GARANTIE (REMBOURSÉ EN FIN D'ÉTUDES)

Un dépôt de garantie de CHF 5'000 est facturé aux étudiants nouvellement inscrits. Ce dépôt est destiné à couvrir les éventuels frais extraordinaires qui peuvent survenir en cours de scolarité, tels que des dommages aux bâtiments et installations ou d'autres imprévus. La somme de CHF 5'000 ou le reliquat est remboursé en fin d'études. Les intérêts sont reversés à la Fondation des bourses et prêts d'honneur EHL dans le cadre de la responsabilité sociale de l'institution envers l'éducation des étudiants en difficulté financière.

Ces prix sont basés sur les prévisions du taux d'inflation de la Banque Nationale Suisse (BNS). En cas de fortes variations, l'EHL les ajustera en conséquence. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : www.ehl.edu

Contactez-nous

Admissions : admissions@ehl.ch

Finance : finance@ehl.ch

Logements & parking : housing-parking@ehl.ch

Assurance maladie : ehl@loyco.ch

Bourses : admissions@ehl.ch

Informations générales : +41 21 785 11 11

ASSURANCE SANTÉ

L'assurance maladie et accident de base est obligatoire en Suisse. Les étudiants dont le domicile fiscal (ou le cas échéant le domicile fiscal des parents) se trouve en dehors de la Suisse au moment où ils débutent leurs études à l'EHL seront automatiquement inscrits au plan d'assurance maladie et accident de l'EHL. Une dispense de l'assurance EHL pourra être accordée aux étudiants qui en feront la demande auprès des autorités compétentes (ex : carte d'assurance maladie européenne). La prime annuelle indiquée de CHF 1'848 peut être sujette à modification.

TAXE DE RÉSIDENCE & FRAIS DE VISA

Les taxes administratives sont prélevées par les autorités suisses au titre du permis de séjour et des visas. Ces tarifs varient en fonction de la nationalité de l'étudiant. Une taxe touristique de CHF 37 par mois sera facturée aux étudiants ne possédant aucune adresse légale en Suisse (obligation légale) durant leur séjour sur le campus. Elles seront facturées par l'Ecole pour les étudiants qui vivent sur le campus et par la ville de Lausanne pour les étudiants qui ne vivent pas sur le campus.

LOGEMENT SUR LE CAMPUS & PARKING

Les étudiants en année préparatoire sont encouragés à vivre sur le campus, pour ces étudiants, des chambres doubles dans les résidences leurs sont proposées en priorité à la réservation au tarif de CHF 5'850 TTC par semestre.

Le tarif mentionné inclut l'ensemble des charges de chauffage, électricité et wifi. Il inclut également l'ensemble des services de nettoyage complet de la chambre une fois par semaine avec remplacement du linge de lit et de bain, ainsi qu'un service d'intervention technique pour tout problème lié aux infrastructures.

La sécurité est joignable 24h/24h sur le campus et les chambres ont un accès direct aux infrastructures sportives et aux espaces communs.

Pour les étudiants Bachelor (Boscs 1 à 6) deux types de logement sont à disposition.

Des chambres singles sont disponibles au tarif de CHF 7'800 TTC par semestre dans les résidences. Le tarif inclut les mêmes charges et services que les chambres doubles, aucune garantie de loyer n'est demandée pour les chambres en résidence.

Le quartier du NeighborWood situé à deux pas du campus met à disposition des studios ou appartements en location. Le tarif varie en fonction de la catégorie réservée qui est compris entre CHF 7'087 TTC par semestre pour un studio et CHF 4'237 TTC par semestre pour une chambre dans un appartement de 4 chambres. Sont inclus le chauffage, l'électricité, internet, les étudiants sont entièrement responsables du nettoyage quotidien et final de leur appartement. Une caution sera demandée et retournée à la fin du contrat si aucun dégât n'est constaté. Le montant varie en fonction du type de logement, entre CHF 1'412 et CHF 2'362.

Des places intérieures sont disponibles sur le campus au tarif de CHF 1'500 le premier semestre d'année préparatoire puis CHF 1'250 par semestre de l'année 1 à 3.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

D'autres dépenses telles que manuels et livres ou les frais d'inscription ne sont pas inclus : il faut prévoir un budget de CHF 150 par semestre en moyenne pour le matériel de cours. Les frais d'inscription se montent à CHF 175 à payer au moment de la soumission du dossier d'inscription. Si les étudiants doivent repasser des examens, ils doivent payer un forfait de CHF 300 par rattrapage.

Tous les étudiants doivent s'inscrire auprès de la HES-SO (CHF 150).

Les frais de subsistance dépendent des besoins personnels et du mode de vie de chaque étudiant.